

Le Comité
international olympique

et les

*Jeux olympiques
modernes*



CITIUS - ALTIUS - FORTIUS

1949

VOUS SEREZ UN VRAI SPORTSMAN

Comme athlète...

1. Si vous pratiquez le sport par goût et par amour de l'effort ;
2. Si vous le pratiquez de façon désintéressée ;
3. Si vous suivez les conseils de ceux qui ont l'expérience ;
4. Si vous acceptez sans discuter les décisions du jury ou de l'arbitre ;
5. Si vous gagnez sans orgueil et perdez sans rancœur ;
6. Si vous préférez perdre plutôt que gagner de façon déloyale ou peu courtoise ;
7. Si aussi, en dehors des stades, dans tous les actes de votre vie, vous vous distinguez par une attitude sportive et de fair play.

Comme spectateur...

1. En applaudissant le meilleur tout en encourageant le perdant ;
2. En vous libérant de tout chauvinisme de club, national ou autre ;
3. En respectant une décision du jury ou de l'arbitre même contraire à votre jugement ;
4. En tirant des enseignements utiles d'une victoire comme d'une défaite ;
5. En restant digne à chaque instant d'une manifestation sportive lorsque votre équipe est en jeu ;
6. En ayant toujours, en toute circonstance de la vie, en dehors des stades également, une attitude digne et de fair play.



Tricentenaire de l'Académie



COMTE
HENRY DE BAILLET-LATOURE
*Président du C. I. O.
de 1925 à 1941.*

M. J. SIGFRID EDSTRÖM
Président du C. I. O. dès 1946.



PIERRE DE COUBERTIN

Rénovateur des Jeux olympiques
Président d'honneur des Jeux olympiques

Pierre de Fredi, baron de Coubertin, est né à Paris le 1^{er} janvier 1863 et décédé à Genève le 2 septembre 1937.

Il est fort difficile de résumer en quelques mots la vie si active et l'œuvre si étendue de M. de Coubertin.

Il montra très tôt un penchant pour les études de lettres, d'histoire et les problèmes de pédagogie et de sociologie. Renonçant à une carrière militaire à laquelle il semblait voué par tradition de famille, répudiant aussi une carrière politique qui s'ouvrait devant lui, Pierre de Coubertin, à l'âge de vingt-quatre ans, décidait de lancer un vaste mouvement de réforme pédagogique et, à vingt-cinq ans, son œuvre était amorcée, les premières formules trouvées, les gestes préliminaires accomplis ; en effet, il avait alors déjà soumis à la Société pour l'avancement des sciences divers mémoires visant la transformation des études.

En 1889, soit à l'âge de vingt-six ans, il eut pour la première fois l'idée de rétablir les Jeux olympiques dont la célébration avait été abolie en 394 de notre ère et dont la disparition semblait alors définitive. Pendant quatre ans, sans se lasser, il prépara l'opinion tant en Angleterre, aux Etats-Unis d'Amérique qu'en France, en vue de cette rénovation ; enfin, le 25 novembre 1892, alors qu'il était âgé de vingt-neuf ans, il annonça au cours d'une conférence à la Sorbonne que les Jeux olympiques, disparus depuis quinze siècles, allaient réapparaître modernisés avec un caractère nettement cosmopolite.

Cette prévision fut pratiquement réalisée dans un congrès international et sportif qu'il convoqua en 1894 en cette même Sorbonne, à Paris. Quinze nations étaient représentées, parmi lesquelles les Etats-Unis et l'Angleterre, pays où la pratique du sport était déjà très développée et sans l'adhésion desquels aucun mouvement d'ordre international ne pouvait être envisagé. Au cours de ce congrès qui dura huit jours, M. de Coubertin sut si bien communiquer son enthousiasme

siasme à tous ceux qui, dans le monde entier, se passionnaient pour les exercices sportifs, qu'il fut décidé à l'unanimité, le 23 juin 1894, de rétablir les Jeux olympiques et de les célébrer désormais tous les quatre ans, tour à tour dans différents pays. Un Comité international fut constitué pour veiller aux destinées de cette institution.

Deux ans plus tard, soit en 1896, la Grèce célébrait dans le stade d'Athènes reconstruit les premiers Jeux olympiques du cycle actuel. Le char triomphal était en marche, successivement ces joutes furent ensuite célébrées avec un succès toujours croissant à Paris en 1900, Saint-Louis 1904, Londres 1908, Stockholm 1912 ; la guerre empêcha la célébration des Jeux de 1916, fixés à Berlin ; Anvers eut l'honneur d'organiser les Jeux de la VII^e Olympiade, en 1920 ; puis ce furent les villes de Paris en 1924, Amsterdam en 1928, Los Angeles en 1932 et Berlin en 1936. De nouveau ce fut la guerre qui rendit impossible la célébration des Jeux de 1940, accordés à Helsinki et Garmisch. Les Jeux de 1944, attribués à Londres et Cortina d'Ampezzo, furent également annulés. Quand le choc des armes eut cessé, Londres et Saint-Moritz assumèrent la célébration des Jeux de la XIV^e Olympiade, en 1948, malgré le court délai de préparation dont ces villes disposèrent, et en firent un succès.

Sur l'initiative du baron de Coubertin, un cycle spécial de Jeux d'hiver fut institué à partir de 1924 ; les premiers furent célébrés à Chamonix, les deuxièmes à Saint-Moritz en 1928. Puis ce fut Lake-Placid en 1932, Garmisch-Partenkirchen en 1936. Enfin, les derniers et cinquièmes eurent lieu à Saint-Moritz.

Chacun connaît l'histoire de ces Jeux, mais ce que l'on ignore en général, c'est le travail inlassable, la ténacité, la persévérance de M. de Coubertin pour réaliser, accomplir et perfectionner cette œuvre ; c'est à lui que nous devons toute l'organisation générale des Jeux olympiques qui ont bénéficié de son esprit méthodique, précis et de sa large compréhension des aspirations et des besoins de la jeunesse ; il fut en effet le seul ordonnateur des Jeux quant à la forme et au fond ; la charte et le protocole olympiques, de même que le serment de l'athlète sont son œuvre, tout comme le cérémonial de l'ouverture et de la clôture des Jeux. D'ailleurs, jusqu'en 1925, il

préside personnellement le Comité international olympique, en assumant seul toutes les charges administratives et financières.

Actuellement, toutes les nations, toutes les races s'intéressent à l'olympisme et participent aux Jeux quadriennaux ; grâce à M. de Coubertin la pratique de l'éducation physique et du sport est devenue populaire sur tous les continents, dans le monde entier, modifiant les habitudes et manières de vivre, exerçant une influence profonde sur la santé publique ; aussi est-il dès lors permis d'affirmer que le baron de Coubertin a réalisé une œuvre hautement humanitaire et sociale et qu'on peut le compter parmi les grands bienfaiteurs de l'humanité. Le titre de président d'honneur des Jeux olympiques, qui ne pourra plus être décerné après sa mort, et qui lui fut donné en 1925 lorsqu'il quitta la présidence du Comité international olympique, était une récompense bien méritée de cette remarquable activité et de ses efforts pendant plus de trente ans à la tête de ce comité.

Mais la rénovation des Jeux olympiques n'est qu'une infime partie de l'œuvre du baron Pierre de Coubertin. En plus de nombreuses publications consacrées à la technique et à la pédagogie sportives, il a publié d'importantes études historiques, dont une remarquable histoire universelle d'une conception toute nouvelle et comprenant quatre volumes, ainsi que de nombreuses notices, études et brochures ayant trait à la politique, à la sociologie, à la pédagogie générale, à la réforme de l'enseignement, etc. L'ensemble de ses œuvres représente un total de plus de soixante mille pages et le répertoire de ses publications représente une brochure imprimée de quatorze pages. Cet ensemble de travaux et études permet de le classer au nombre des historiens les plus réputés de l'époque actuelle ; ce fut aussi un grand pédagogue et un éminent sociologue.

L'œuvre du baron de Coubertin est avant tout une œuvre de paix qui est et demeure féconde. Son souvenir restera vivant dans l'univers entier ; son corps repose au cimetière du Bois-de-Vaux, à Lausanne, ville où il avait son domicile et dont il avait fait le siège du Comité international olympique à partir de 1915. Selon ses dernières volontés, son cœur repose à Olympie, dans le monument destiné à commémorer le rétablissement des Jeux olympiques.

HENRY DE BAILLET-LATOUR

Président du C. I. O. de 1925 à 1942.

Le comte Henry de Baillet-Latour, né le 1^{er} mars 1876, devint membre du C. I. O. pour la Belgique en 1903 déjà. Il fonda un an après le Comité olympique belge, qui eut pour première tâche de participer aux Jeux de Londres 1908 et Stockholm 1912. Après la première guerre mondiale, il obtint pour la ville d'Anvers la célébration des Jeux de la VII^e Olympiade. Bien qu'il n'ait disposé que d'un an pour l'organisation de ces jeux, et que son pays sortit tout meurtri de la guerre, le comte de Baillet-Latour assumait toutes les responsabilités et prit avec une belle énergie la direction de l'immense entreprise. Le succès tint du prodige.

Les qualités dont il avait fait preuve lors des Jeux d'Anvers incitèrent les membres du C. I. O. à le nommer président, lorsque le fondateur des Jeux donna sa démission, en 1924. D'autres candidats en vue étaient sur les rangs, et le comte de Baillet-Latour ne fut élu qu'à une faible majorité. Cependant, il se fit très vite apprécier de tous ses collègues puisque, chaque fois qu'expira son mandat, il fut réélu à l'unanimité.

Durant sa présidence, qui dura dix-sept ans, le comte de Baillet-Latour eut la préoccupation constante de maintenir et de défendre l'idéal et la doctrine olympiques. Il voulait à tout prix préserver le sport de la commercialisation, lui conserver ce qui fait sa noblesse, sa beauté et sa raison d'être. Esprit clair et volontaire, il voulut se faire une opinion personnelle sur toutes les questions difficiles, et entreprit à cette fin de longs voyages à travers le monde. Il pouvait ensuite, lors des sessions du C. I. O., parler en connaissance de cause et renseigner ses collègues utilement.

Il mourut dans la nuit du 6 au 7 janvier 1942, emporté sans souffrances pendant son sommeil par une embolie. Peu de temps auparavant, la mort lui avait ravi son fils, qui avait rallié la cause alliée. Son pays subissait l'invasion étrangère, le malheur était présent de toutes parts. Seules lui restaient sa foi chrétienne et sa conviction souvent témoinnée d'une survie plus sereine et plus belle.

Digne successeur du baron de Coubertin, il laissera au sein du C. I. O. le souvenir d'un noble caractère, de hautes compétences et d'un dévouement total à la cause olympique.

J. SIGFRID EDSTRÖM

Président du C. I. O. dès 1946.

M. J. S. Edström, né le 21 novembre 1870, est une des personnes les plus en vue du mouvement sportif dans le monde. Pendant qu'il faisait ses études à Gothenburg, M. Edström pratiquait l'athlétisme et était un excellent coureur. En 1891, il battit le record de Suède des 150 m. qu'il accomplit en 16,4 sec. Il courait aisément les 100 m. en 11 sec. Après un séjour à Zurich, il se vit confier des tâches importantes dans le mouvement sportif suédois. En 1901, avec le général V. Balck, il unit les diverses branches de l'athlétisme suédois et de la gymnastique en une seule association, dont il fut le promoteur et le chef jusqu'en 1940.

Mais c'est dans le domaine international que M. Edström donna la mesure de ses capacités. Il fut l'un des organisateurs des Jeux olympiques de Stockholm en 1912 et participa également à l'organisation des Jeux de Los Angeles, en 1932, en qualité de chef de la délégation suédoise.

Aux Jeux olympiques de 1912, il prit l'initiative de fonder la Fédération internationale d'athlétisme amateur, et en devint le président. Il occupa cette charge jusqu'en 1946.

Il devint membre du C. I. O. pour la Suède en 1920. Mais il avait déjà pris part à des sessions du C. I. O. en 1910 et 1911, pour la préparation des Jeux de Stockholm 1912. Il présida les deux Congrès olympiques de Lausanne en 1921 et de Prague en 1925. En 1921, il devint membre de la Commission exécutive du C. I. O. et, en 1931, fut nommé vice-président.

C'est en qualité de vice-président qu'il prit la tête du C. I. O. en 1942, lors du décès du comte de Baillet-Latour, président. Durant toutes les hostilités, il maintint le contact entre les membres du C. I. O. séparés par la guerre, et réunit en 1945 la première commission exécutive d'après guerre, qui accorda à Londres la célébration de la XIV^e Olympiade. En 1946, la première session du C. I. O. d'après guerre se réunit à Lausanne et le nomma président par acclamation.

M. Edström remplit les devoirs de sa charge avec l'autorité d'un chef qui connaît les questions olympiques dans toute leur complexité. Ayant été pendant trente-six ans le président de la Fédération internationale d'athlétisme, il connaît les difficultés techniques que doivent résoudre les fédérations, et a apporté dans les rapports du C. I. O. avec elles un élément de compréhension et de confiance très apprécié. C'est un réaliste, qui a su réaliser après la dernière guerre la délicate réunion

d'anciens adversaires, car il a l'intime conviction que le mouvement olympique, compris et pratiqué, peut apporter une contribution efficace à la cause de la paix.

Origine des Jeux olympiques

L'origine des Jeux olympiques remonte aux temps les plus anciens de l'antiquité hellénique ; c'est à un demi-dieu, Héraclès, fils de Zeus, que les anciens Grecs attribuaient leur fondation. En réalité, leur origine est incertaine, car nulle part on n'a retrouvé l'histoire exacte de ces joutes pacifiques qui étaient de véritables fêtes nationales et dont les triomphateurs remportaient les branches d'olivier de la victoire coupés dans les bois sacrés du Temple de Zeus et étaient reproduits en statue dans leur attitude de combat, si bien que le sanctuaire d'Olympie groupait de nombreuses statues d'athlètes. Le titre de gloire le plus envié était alors de sortir vainqueur au pentathlon, comprenant cinq exercices : la course, le saut, le lancement du javelot, le lancement du disque et la lutte. Les réunions sportives étaient complétées par des concours littéraires et artistiques ; des représentations théâtrales étaient données sur le stade.

La première olympiade que mentionne l'histoire de la Grèce antique part de l'an 776 avant J.-C. Les Jeux étaient alors célébrés tous les quatre ans. Pendant leur durée, les guerres étaient suspendues, les routes restaient libres et nul n'aurait osé rompre la trêve d'Olympie. Ils furent abolis en l'an 394 de notre ère par un décret de l'empereur Théodose le Grand.

Organisation du Comité international olympique

Le Comité international olympique se recrute lui-même. Les membres du comité sont élus pour une date indéterminée, après avoir fait l'objet d'une enquête approfondie permettant de s'assurer qu'ils ont bien les qualifications voulues pour remplir utilement leur mission. Ils doivent se considérer comme les délégués du C. I. O. auprès des organisations sportives de leurs pays respectifs et ne peuvent accepter de ces organisations, ou de leur gouvernement, aucun mandat susceptible de les lier de quelque manière que ce soit ou d'entraver la liberté de leur vote en tant que membres du C. I. O.

Les membres qui désirent se retirer pour des raisons d'âge ou de santé peuvent être élus membres d'honneur par la Commission exécutive.

tive. Ils peuvent assister aux sessions, prendre part aux discussions, mais n'ont plus le droit de vote.

Chaque pays représenté au sein du C. I. O. peut avoir, selon son importance, de un à trois délégués au plus. Le Comité international olympique compte actuellement (1949) soixante-huit membres pour quarante-cinq pays représentés.

Le C. I. O. fixe lui-même la date et les lieux de ses sessions. Il désigne son président, élu pour huit ans et rééligible, ainsi que son vice-président, élu pour quatre ans et rééligible également. Pour administrer les affaires courantes, le C. I. O. élit parmi ses membres une Commission exécutive formée du président, du vice-président et de quatre membres, élus pour quatre ans, renouvelés chaque année par roulement. Un membre de la Commission exécutive ne peut être réélu dans l'année qui suit son mandat. Ainsi, tous les membres du C. I. O. peuvent être appelés un jour à faire partie de la Commission exécutive et à acquérir ainsi l'expérience nécessaire pour résoudre les multiples problèmes que présentent la direction et l'organisation du mouvement olympique mondial.

La Commission exécutive convoque des conférences de délégués des fédérations internationales sportives, afin d'examiner les questions d'ordre général concernant les sports figurant aux Jeux olympiques ou qui sont candidats à y être admis. Chaque fédération a le droit d'y déléguer deux membres.

Le drapeau du C. I. O. est le suivant : cinq anneaux, bleu, jaune, noir, vert et rouge, entrelacés sur fond blanc, qui sont les six couleurs que l'on retrouve dans la composition des drapeaux des diverses nations.

Sa devise est : *Citius, Altius, Fortius* (Plus vite, plus haut, plus fort).

Ces anneaux et cette devise constituent l'emblème olympique, qui est la propriété exclusive du C. I. O. Son emploi à des fins commerciales est interdit.

Les langues officielles du C. I. O. sont le français et l'anglais. En cas de désaccord, le texte français fait autorité.

Le siège social du C. I. O. est au Palais de Mon Repos, à Lausanne (Suisse), où se trouve sa chancellerie.

Le C. I. O. est l'arbitre, en dernier ressort, de toutes les questions concernant le mouvement olympique, la réglementation et la conduite des Jeux olympiques. La direction technique des sports aux Jeux olympiques appartient aux fédérations internationales, mais en toutes autres matières, les pouvoirs du C. I. O. sont souverains.

Organisation des comités nationaux olympiques

Chaque pays désirant participer aux Jeux olympiques doit former un comité national olympique, composé entre autres :

1. Des représentants de toutes les fédérations nationales de ce pays dont les sports figurent au programme olympique.
2. Des membres du C. I. O. pour ce pays.

Actuellement (1949) il existe soixante-huit comités nationaux olympiques, mais leur nombre s'accroît constamment.

Les comités nationaux olympiques doivent être indépendants et autonomes ; ils doivent se soustraire à toute influence politique, mercantile ou confessionnelle et ne s'inspirer dans les décisions qu'ils sont appelés à prendre que de l'intérêt général du mouvement olympique, sans se laisser guider par des questions locales ni par le désir de favoriser leurs athlètes. Le rôle des C. N. O. est très important, car c'est à eux qu'il incombe de veiller au maintien de l'esprit olympique et de chercher le moyen d'aplanir les difficultés qui pourraient se présenter.

Ils sont l'organe officiel de toutes les questions olympiques dans leurs propres pays ; ils doivent être informés de tout ce qui concerne la participation de ceux-ci aux Jeux olympiques et recevoir toutes les communications y relatives.

Ce sont les C. N. O. qui organisent la participation aux Jeux olympiques de leurs athlètes nationaux, dont les engagements leur sont communiqués par les fédérations nationales. Ils transmettent ces engagements au Comité organisateur des Jeux et veillent au bien-être des athlètes durant leur voyage et leur séjour aux Jeux. Ils doivent en outre contresigner la déclaration d'amateurisme de chaque athlète, affirmant l'exactitude de celle-ci pour autant qu'ils aient eu la possibilité de la vérifier.

Comités olympiques nationaux

Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bermudes, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burma, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Corée, Cuba, Danemark, Egypte, Eire, El Salvador, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatémala, Guinée britannique, Haïti, Hollande, Hongrie, Inde, Irak, Iran, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Porto-Rico, Portugal, Roumanie, Singapour, Suède, Suisse, Syrie, Tchécoslovaquie, Trinité, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Fonctionnement des Jeux olympiques

(Conditions requises d'une ville pour obtenir l'organisation des Jeux.)

Le C. I. O. fixe au moins trois ans d'avance la ville où doivent avoir lieu les Jeux olympiques.

La ville candidate doit prendre à sa charge tous les frais de construction de stades et autres installations nécessaires aux Jeux.

Le C. I. O. confie l'organisation des Jeux au Comité national olympique du pays où se trouve la ville désignée. Cette dernière doit également certifier que l'organisation des Jeux sera assumée par le C. N. O. de son pays ou par un comité d'organisation nommé par lui et dont les dirigeants correspondront dès lors directement avec le C. I. O. Le C. N. O. du pays où se trouve la ville candidate doit contrôler la stricte application de ces règles et établir une convention entre lui et la ville. Cette convention pourra être jointe à la candidature. La candidature d'une ville ne pourra être prise en considération par le C. I. O. que si elle est approuvée par le comité olympique de son pays.

Les Jeux olympiques doivent avoir lieu au cours de la première année de l'Olympiade qu'ils sont destinés à célébrer (par exemple en 1948 pour la XIV^e Olympiade). Ils ne peuvent être renvoyés à une autre année. Leur non-célébration cette année-là équivaut à la non-célébration de l'Olympiade et entraîne l'annulation des droits de la cité désignée, qui ne peuvent être reportés sur l'Olympiade suivante. La durée des Jeux ne doit pas excéder seize jours.

Les Jeux d'hiver forment un cycle distinct ; ils ont lieu la même année que les Jeux olympiques. Les premiers Jeux ont eu lieu à Chamonix en 1924, ils sont numérotés à partir de cette date, au fur et à mesure de leur célébration. (Les V^{es} eurent lieu à Saint-Moritz en 1948.)

Les épreuves doivent se disputer dans la ville choisie, de préférence au stade ou dans ses environs immédiats.

Le Comité organisateur des Jeux est responsable de ceux-ci ; tous les arrangements nécessaires restent soumis à l'approbation du C. I. O.

Pour ce qui concerne l'organisation technique des Jeux, le Comité organisateur doit consulter les fédérations internationales intéressées. Il doit veiller à ce que chaque sport soit placé sur un pied d'égalité et tenir compte, dans la mesure où les conditions locales le permettent, des vœux exprimés par les fédérations internationales. Il doit aussi surveiller la mise sur pied des cinq expositions d'art (architecture,

littérature, musique, peinture et sculpture) qui sont un élément essentiel des Jeux olympiques.

Le Comité organisateur doit envoyer aux comités nationaux olympiques les invitations à prendre part aux Jeux olympiques, selon la formule protocolaire. Il doit veiller à ce que le protocole des Jeux soit respecté, tel qu'il est fixé dans les Règles générales, et finalement doit présenter après la clôture des Jeux un rapport imprimé sur la célébration de ceux-ci.

Les Jeux olympiques doivent comprendre obligatoirement les sports suivants :

Athlétisme ;
Gymnastique ;
Sports de combat (boxe, escrime, lutte, tir) ;
Sports nautiques (aviron, natation) ;
Sports équestres ;
Pentathlon moderne ;
Cyclisme ;
Poids et haltères ;
Yachting ;

et les expositions d'art (architecture, littérature, musique, peinture et sculpture).

Le Comité d'organisation peut inclure les sports suivants :

Football (association ou rugby, polo, water-polo, hockey sur gazon, handball, basketball, canoë, vol à voile).

Pour les Jeux d'hiver, les sports suivants peuvent figurer au programme :

Ski ;
Patinage ;
Hockey sur glace ;
Bobsleigh et tobogganing ;
Skeleton ;
Curling.

Seuls les sports pratiqués dans dix pays au moins, dont six au minimum doivent s'inscrire, peuvent être inclus au programme des Jeux olympiques.

Le C. I. O., d'accord avec les fédérations internationales compétentes, décidera pour chaque sport les épreuves qui seront disputées. Le C. I. O. a le droit, à sa convenance, d'éliminer un sport du programme.

Le Comité organisateur peut ajouter au programme deux démonstrations, l'une d'un sport national, l'autre d'un sport étranger au pays organisateur. Aucun diplôme ne sera décerné dans ces cas.

Le nombre d'athlètes de chaque nation dans chaque épreuve est fixé par le C. I. O., d'entente avec la fédération internationale intéressée. Toutefois, il ne pourra dépasser :

- a) pour les épreuves individuelles, trois concurrents par nation (sans remplaçants) pour les Jeux d'été et quatre pour les Jeux d'hiver.
- b) pour les épreuves par équipes, une équipe par nation, avec le nombre de remplaçants fixé par la fédération internationale intéressée.

Il n'existe aucun classement par pays.

Un tableau d'honneur, portant les noms des six premiers classés dans chaque épreuve, sera remis au C. I. O. par le Comité organisateur. Les noms des vainqueurs seront gravés sur les murs du stade où les Jeux auront été inaugurés et clos.

Les prix consistent en médailles olympiques en vermeil, argent et bronze. En outre, tous les concurrents aux Jeux reçoivent une médaille commémorative.

Les challenges dont les premiers Jeux avaient été dotés ne sont plus mis en compétition et sont conservés au Musée olympique, Palais de Mon Repos, Lausanne.

Le village olympique

Durant les Jeux olympiques, les athlètes des cinq continents logent côte à côte au village olympique, sans distinction de race, de couleur ou de religion. Ils vivent là en parfaite harmonie malgré les dures compétitions des Jeux.

C'est à l'occasion des X^{es} Jeux olympiques de Los Angeles, en 1932, que fut construit le premier village olympique.

Champion olympique

Ne peuvent porter le titre de « champion olympique » que les athlètes ayant pris part à des épreuves *individuelles* et ayant été classés *premiers* de leur finale.

Les athlètes ayant gagné leur médaille de vermeil, en tant que membres d'une équipe victorieuse, peuvent porter seulement le titre d'« équipier champion olympique ».

Diplômes olympiques

Les diplômes distribués à l'occasion des Jeux olympiques ne peuvent être remis qu'aux athlètes et officiels *effectivement présents* aux Jeux.

Octroi de médailles olympiques

Dans les sports d'équipes, tous les athlètes (et non seulement les finalistes) ayant pris une part *effective* aux Jeux avec leurs équipes victorieuses recevront la médaille olympique.

Athlètes ex æquo

Les athlètes classés ex æquo recevront chacun une médaille.

Conditions d'admission d'un athlète aux Jeux olympiques

Pour être admis à représenter un pays aux Jeux olympiques, il faut :

1. Posséder la nationalité de ce pays (les Règles générales fixent les dispositions particulières qui peuvent se présenter en cas de naturalisation, d'annexion de pays, d'appartenance à un dominion, etc.).

2. Il faut en outre être en mesure de signer la déclaration suivante :
« Je soussigné déclare sur l'honneur être amateur et remplir les conditions requises par les Règles olympiques. »

L'article 38 des Règles générales fixe ainsi la définition de l'amateur :

« Un amateur est celui qui s'adonne et s'est toujours adonné par goût et par distraction, ou pour son bien-être physique et moral, à la pratique du sport, sans en tirer aucun profit matériel, directement ou indirectement, et selon les règles de la fédération internationale du sport pratiqué par lui. »

Ces deux conditions préliminaires étant remplies, l'athlète est inscrit par son club à la fédération nationale régissant son sport. C'est à cette fédération nationale à transmettre son engagement au Comité olympique national qui, à son tour, le transmettra au Comité organisateur des Jeux olympiques. Le Comité olympique national et la Fédération nationale devront se porter garants de la qualité d'amateur de l'athlète, pour autant qu'ils aient eu la possibilité de la vérifier.

La fédération nationale précitée doit de son côté être affiliée à la fédération internationale régissant ce sport.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les athlètes.

Les femmes sont admises à certains concours.

Coupe et Diplôme olympiques

Le baron de Coubertin a fondé la Coupe olympique (en 1906), qui est décernée chaque année, ainsi que le Diplôme olympique (en 1905, au congrès de Bruxelles), attribué dans certaines circonstances à des personnalités ou des associations, en récompense de leurs qualités sportives ou des services spéciaux rendus à la cause du sport.

La Coupe olympique est exposée au Musée olympique de Mon Repos. Les titulaires de cette coupe reçoivent une reproduction photographique de l'original, une plaquette de bronze la reproduisant et un diplôme.

Titulaires de la Coupe olympique

créée par le Baron P. de Coubertin

- 1906 Touring-Club de France
- 1907 Henley Royal Regatta
- 1908 Sveriges Centralförening för Idrottens Främjande
- 1909 Deutsche Turnerschaft
- 1910 Ceska obec Sokolska
- 1911 Touring-Club Italiano
- 1912 Union des sociétés de gymnastique de France
- 1913 Magyar atletikai Club
- 1914 Amateur Athletic Union of America
- 1915 Rugby School England
- 1916 Confrérie Saint-Michel-de-Gand
- 1917 Nederlandsche Voetbal Bond
- 1918 Equipas sportives du Front interallié
- 1919 Institut olympique de Lausanne
- 1920 Y. M. C. A. International College Springfield
- 1921 Dansk Idræts Forbund
- 1922 Amateur Athletic Union of Canada
- 1923 Asociacion Sportiva de Cataluna
- 1924 Fédération gymnique et athlétique finlandaise
- 1925 Comité national d'éducation physique de l'Uruguay
- 1926 Norges Skiforbund
- 1927 Colonel Robert M. Thompson
- 1928 Junta Nacional Mexicana
- 1929 Y. M. C. A. World's Committee
- 1930 Association suisse de football et d'athlétisme
- 1931 National Playing Fields Association of Great Britain
- 1932 Deutsche Hochschule für Leibesübungen
- 1933 Société fédérale suisse de gymnastique
- 1934 Opera Dopolavoro Roma
- 1935 National Recreation Association of U. S. A.
- 1936 Segas: Union des sociétés helléniques de gymnastique et d'athlétisme, Athènes.
- 1937 Oesterreichischer Eislauf Verband
- 1938 Königl. Akademie für Körpererziehung in Ungarn
- 1939 « Kraft durch Freude »
- 1940 Svenska Gymnastik - och Idrottsföreningarnas Riksförbund
- 1941 Comité olympique finlandais
- 1942 M. William May Garland, Los Angeles (membre du C. I. O.)
- 1943 Comité Olimpico Argentino
- 1944 Ville de Lausanne
- 1945 Norges Fri Idrettsforbund, Oslo
- 1946 Comité Olimpico Colombiano
- 1947 M. J. Sigfrid Edström, Stockholm (président du C. I. O.)
- 1948 The Central Council of Physical Recreation, London
- 1949 Fluminense Football-Club, Rio-de-Janeiro

Titulaires du Diplôme olympique du mérite

créé en 1905 au Congrès de Bruxelles, par le baron P. de Coubertin

Période 1905-1914

1. Président Théodore Roosevelt
2. Fridjhof Nansen
3. M. Santos Dumont
4. Lord Desborough
5. Duc des Abruzzes
6. Commandant Laubrenon
7. Comte Zeppelin
8. Colonel Balck
9. D^r Jean Charcot
10. Geo Chavez
11. S. M. Alphonse XIII
12. S. A. R. le prince impérial d'Allemagne

Période 1927-1949

13. Alain Gerbault
14. Colonel Lindbergh
15. Captain Harry Pidgeon
16. M. Hostin
17. M^{me} Léni Riefenstahl
18. Angelo-C. Bolanaki
19. D^r Paul Martin
20. Jack Beresford

Ont en outre reçu et recevront le diplôme olympique, les membres d'honneur du C. I. O. Les trois premiers bénéficiaires depuis la création de l'honorariat (session de Rome 1949) sont :

1. M. R.-C. Aldao (Argentine), premier membre honoraire
2. Comte Clarence de Rosen (Suède)
3. M. Ernest Krogius (Finlande)

Le Baron de Coubertin

s'est exprimé comme suit à l'occasion du Congrès de Bruxelles en 1905 à propos du diplôme olympique :

Il était depuis longtemps dans les désirs du C. I. O. de créer un diplôme dont la rareté fit le prix et qui, ne visant pas à récompenser telle victoire sportive, tel record abattu, telle performance accomplie, pût être attribué à un homme pour l'ensemble de ses qualités athlétiques et surtout pour l'emploi qu'il aurait su en faire.

Telle est bien la signification de la cérémonie d'aujourd'hui. Nous décernons des diplômes à des athlètes, dans le sens le plus large et le plus élevé du terme. Encore que leurs actes parlent pour eux et que leur notoriété me dispense de retracer ici les carrières qu'ils parcourent, je dois vous parler d'eux si ce n'est pour leur faire honneur, au moins pour faire honneur à nous-mêmes puisqu'ils ont bien voulu se déclarer « heureux et fiers de recevoir une pareille distinction ». Ce sont là les termes exacts dont s'est servi à notre égard le président Roosevelt.

Prix olympique d'alpinisme

institué en 1922 et abandonné en 1946.

- 1924 : Colonel Struth (Grande-Bretagne) : pour son expédition du Mont-Everest.
1932 : F. et Th. Schmid (Allemagne) : ascension de la paroi nord du Cervin (Suisse).
1936 : Les époux Dyrenfurst (Suisse) : expédition du Mont-Everest.
-

Prix olympique d'aéronautisme

institué en 1936 et abandonné en 1946.

- 1936 : Schreiber (Suisse) : traversée des Alpes en vol à voile.
-

Jeux régionaux

Le C. I. O. a accordé son patronage à des Jeux régionaux, qui ont largement contribué au développement sportif des continents où ils ont été organisés. Ce sont :

Jeux d'Extrême-Orient (I à X Chine, Japon, Manille)

Jeux de l'Amérique centrale (Mexico 1926 ; La Havane 1930 ; San Salvador 1935 ; Panama 1938 ; Barranquilla 1947 ; Guatémala 1950)

I^{ers} Jeux méditerranéens (Alexandrie 1951)

Jeux asiatiques (Indes)

Congrès olympiques

Paris	1894	Rétablissement des Jeux olympiques
Le Havre	1897	Hygiène et Pédagogie sportive
Bruxelles	1905	Technique des exercices physiques
Paris	1906	Arts, Lettres et Sports
Lausanne	1913	Psychologie sportive
Paris	1914	Règlements olympiques
Lausanne	1921	Règlements olympiques
Prague	1925	Règlements olympiques
Berlin	1930	Règlements olympiques

Commémoration de la fondation du C. I. O.

20^e anniversaire : 1914 à Paris

25^e anniversaire : 1919 à Lausanne

30^e anniversaire : 1924 à Paris

40^e anniversaire : 1934 à Athènes et Lausanne

50^e anniversaire : 1944 à Lausanne

Célébration des olympiades

I ^{re}	Olympiade 1896 Athènes
II ^e	Olympiade 1900 Paris
III ^e	Olympiade 1904 Saint-Louis
IV ^e	Olympiade 1908 Londres
V ^e	Olympiade 1912 Stockholm
VI ^e	Olympiade 1916 (non célébrée)
VII ^e	Olympiade 1920 Anvers
VIII ^e	Olympiade 1924 Paris
IX ^e	Olympiade 1928 Amsterdam
X ^e	Olympiade 1932 Los Angeles
XI ^e	Olympiade 1936 Berlin
XII ^e	Olympiade 1940 (non célébrée)
XIII ^e	Olympiade 1944 (non célébrée)
XIV ^e	Olympiade 1948 Londres
XV ^e	Olympiade 1952 Helsinki
XVI ^e	Olympiade 1956 Melbourne

Jeux olympiques d'hiver

I ^{ers}	J. O. d'hiver 1924 Chamonix
II ^{es}	J. O. d'hiver 1928 Saint-Moritz
III ^{es}	J. O. d'hiver 1932 Lake Placid
IV ^{es}	J. O. d'hiver 1936 Garmisch-Partenkirchen
V ^{es}	J. O. d'hiver 1948 Saint-Moritz
VI ^{es}	J. O. d'hiver 1952 Oslo
VII ^{es}	J. O. d'hiver 1956 Cortina d'Ampezzo

Les Expositions (concours) d'art aux Jeux olympiques

Ce concours fut créé à l'« Assemblée consultative » convoquée à Paris en 1906 par le baron P. de Coubertin qui développa son programme dans le discours d'ouverture. Son but était de faire bénéficier le sport des valeurs que lui apporterait l'art et d'ennoblir ainsi les sports.

En 1949, le C. I. O. décida que ces « concours », dont les lauréats bénéficiaient des médailles et diplômes olympiques au même titre que les athlètes, seraient dénommés dorénavant *expositions d'art* sans attribution de médailles ni de diplômes.

Les premiers de ces concours eurent lieu aux Jeux de Stockholm en 1912.

Musée et bibliothèque

Le Musée olympique de Mon Repos contient une salle réservée aux souvenirs du baron de Coubertin, sa table à écrire et ses décorations. Une autre salle contient les décorations, les médailles et les souvenirs laissés par le comte H. de Baillet-Latour. D'autres salles sont consacrées aux anciens challenges, aux membres du C. I. O. et aux documents provenant des Jeux déjà célébrés. Il s'enrichit constamment de dons faits par des fervents de l'olympisme.

La bibliothèque contient les rapports officiels des Jeux déjà célébrés, la collection des anciennes revues olympiques et des bulletins officiels, anciens et actuels. En outre, de nombreux ouvrages traitant du sport, dans toutes les langues, sont réunis dans la partie littérature. Des quantités de publications sportives, de journaux de clubs, enrichissent encore cette bibliothèque, qui reçoit avec gratitude tout nouvel apport dans le domaine de la littérature sportive.

Les anneaux et le drapeau olympiques

C'est en 1914 que, sur la proposition du baron de Coubertin, le C. I. O. décida la création des anneaux olympiques. Ce n'est qu'en 1920, aux Jeux d'Anvers, qu'ils figurèrent pour la première fois sur un drapeau à fond blanc. Ces anneaux représentent les cinq continents, bleu pour l'Europe, jaune pour l'Asie, noir pour l'Afrique, vert pour l'Australie et rouge pour l'Amérique. En outre, il n'existe aucune nation au monde qui n'ait l'une ou l'autre de ces couleurs sur son drapeau.

Le drapeau olympique est à fond blanc, sans bordure ; il porte au centre les cinq anneaux entrelacés : bleu, jaune, noir, vert, rouge. L'anneau bleu, placé en haut à gauche, est le plus près du mât. Le modèle utilisé aux Jeux d'Anvers en 1920 est le modèle réglementaire.

Transport de la flamme olympique

Lors des Jeux de Berlin 1936, une coutume prit naissance de transporter la flamme allumée au soleil d'Olympie jusqu'au lieu où sont célébrés les Jeux olympiques. Tout au long du parcours, des athlètes se relaient, se transmettant la flamme de leur torche. La distance est minutieusement calculée, et toutes les précautions sont prises pour que le dernier athlète arrive au moment de l'ouverture des Jeux. Il fait alors un tour d'honneur du stade avant d'aller allumer le brasier qui doit brûler pendant toute la durée des Jeux. C'est un spectacle profondément émouvant d'assister à l'arrivée de la flamme sur le stade.

En 1936, la flamme emprunta le parcours suivant : Olympie, Athènes, Salonique, Sofia, Belgrade, Budapest, Vienne, Prague, Dresde, Berlin.

En 1948, elle passa par les villes suivantes : Olympie, Corfou, Bari, Bologne, Milan, Lausanne, Genève, Nancy, Luxembourg, Bruxelles, Lille, Calais, Douvres, Londres. Sur mer, le passage eut lieu sur un bateau.

Bulletin officiel du C. I. O.

Un *Bulletin officiel du C. I. O.*, paraissant tous les deux mois, est envoyé gratuitement aux membres du C. I. O., aux Comités olympiques nationaux et aux Fédérations internationales sportives. On peut s'y abonner moyennant versement de Fr. s. 7,50 par an, payables au compte de chèques postaux N° II 2282, Lausanne, Comité international olympique.

Ce bulletin contient les procès-verbaux des sessions du C. I. O., les adresses des membres du C. I. O., des Comités olympiques nationaux et des Fédérations internationales. Il donne encore quantité de renseignements sur les événements olympiques, et contient de nombreuses illustrations.

* * *

Un chancelier et un secrétaire forment la Chancellerie du C. I. O., qui a ses bureaux à Mon Repos, Lausanne (Suisse). La correspondance doit y être adressée.

Téléphone 2 94 48. Adresse télégraphique : CIO Lausanne.

Fédérations internationales sportives

reconnues par le C. I. O.

International Amateur Athletic Federation
Fédération internationale des sociétés d'aviron
Fédération internationale de basketball amateur
Fédération internationale de bobsleigh et de tobogganing
Association internationale de boxe amateur
Fédération internationale de canoë
Union cycliste internationale
Fédération équestre internationale
Fédération internationale d'escrime
Fédération internationale de football association
Fédération internationale de gymnastique
Fédération internationale haltérophile
Fédération internationale de handball
Fédération internationale de hockey sur gazon
Fédération internationale de lutte amateur
Fédération internationale de natation amateur
Union internationale de pentathlon moderne
International Skating Union
Fédération internationale de ski
Union internationale de tir
International Yacht Racing Union

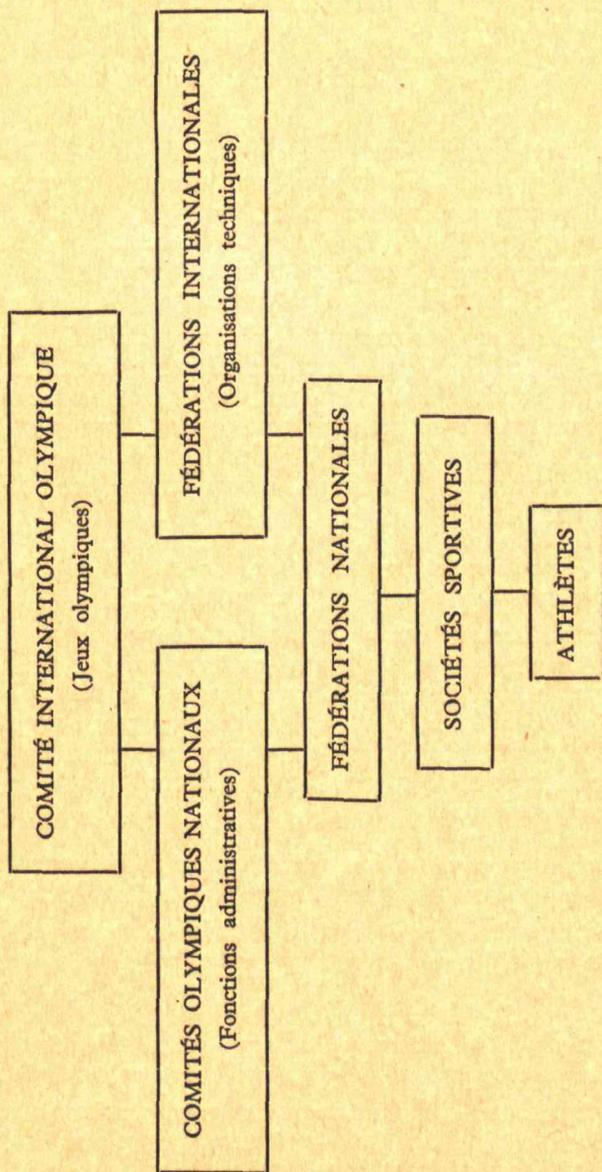
Fédérations internationales

Les délégués des fédérations internationales se réunissent chaque année avec les membres de la Commission exécutive du C. I. O.

Chaque fédération peut y être représentée par deux délégués.

Les fédérations internationales sont autonomes, mais lorsqu'elles prennent part aux Jeux olympiques, elles doivent se soumettre aux règles générales du C. I. O., sauf naturellement en ce qui concerne les questions techniques qui sont entièrement de leur ressort.

Schéma des organisations administrative et technique du C.I.O.



Pour pouvoir être reconnu par le C. I. O., un comité olympique national doit s'assurer préalablement que les fédérations nationales (de sports olympiques) sont affiliées aux fédérations internationales correspondantes.

Décisions relatives au statut de l'amateur

1. *Etude de la question de la nationalisation des sports dans un but politique.*

Le C. I. O., constatant avec grande satisfaction que l'effort qu'il poursuit est universellement approuvé, ne peut que se réjouir de l'émulation que le mouvement olympique a suscitée entre les différentes nations et il loue les gouvernements qui, en vue du perfectionnement sportif populaire, ont adopté le large programme d'éducation physique collective.

Il considère néanmoins comme dangereux pour l'idéal olympique qu'à côté du développement légitime des sports, en conformité des principes de l'amateurisme, puissent se propager certaines tendances qui viseraient surtout à une exaltation nationale des succès remportés, plutôt que la réalisation de l'objectif commun et concordant qui est la loi essentielle de l'olympisme.

2. *Etude de la pratique en usage de préparer les athlètes en vue des Jeux olympiques dans des camps d'entraînement.*

Dans le cas où cette pratique est admissible, combien de temps peut-elle être tolérée sans qu'il y ait infraction aux règlements olympiques ? « La pratique d'interrompre l'occupation d'un athlète (soit des études, soit un emploi) pour le soumettre à un entraînement spécial dans un camp d'athlétisme pendant un terme dépassant deux semaines ne s'accorde pas avec l'idée des Jeux olympiques. »

3. *Les gagnants olympiques qui ont reçu des cadeaux de la part de leur gouvernement peuvent-ils encore être admis aux Jeux olympiques ?*

« Les participants qui ont reçu des cadeaux monnayables ou des avantages d'ordre matériel ne seront pas admis aux Jeux olympiques. »

4. *L'interdiction d'être amateur dans un sport, si l'on est professionnel dans un autre, est-elle universellement respectée ?*

« Un professionnel dans un sport est généralement considéré comme professionnel dans tous les autres sports. Dans l'opinion du C. I. O., il est désirable que cette règle soit observée généralement. »

5. *Situation des sportifs écrivains professionnels.*

Dans quelques pays, des athlètes ont trouvé, uniquement grâce à leurs performances sportives, des situations dans les branches du reportage, du théâtre, du cinéma ou de la radiodiffusion. Cette exploitation de la réputation sportive ne s'accorde ni avec les principes, ni avec l'esprit olympiques.

6. *Doping des athlètes.*

L'usage de drogues ou de stimulants artificiels de toutes sortes est des plus condamnables, et toute personne qui offre ou reçoit du doping, sous quelque forme que ce soit, ne devrait pas être admise aux meetings d'amateurs ou aux Jeux olympiques.

LE DOMAINE DE MON REPOS A LAUSANNE

(*Siège du C. I. O.*)

Le domaine de Mon Repos est situé à proximité du centre de la ville de Lausanne, dans un magnifique cadre de verdure. Il est la propriété de la ville et abrite au premier étage les salons de réception de la Municipalité qui permettent ainsi de continuer dans un cadre approprié les traditions séculaires d'hospitalité attachées à cette demeure. Le deuxième étage est consacré au Musée du Vieux-Lausanne, tandis que le troisième étage abrite le musée, la bibliothèque et les bureaux du Comité international olympique.

L'histoire de Mon Repos.

Le domaine de Mon Repos s'est constitué au dix-huitième siècle par l'achat de diverses vignes. La première maison fut construite vers 1747 par le contrôleur général Abraham Secrétan. En 1756, il vendit à Philippe de Gentils, marquis de Langallerie, baron de Saintonge, dont la mère avait possédé quelques années le Château d'Allaman (canton de Vaud).

Le marquis de Langallerie avait épousé une Lausannoise, Angélique de Constant-Rebecque. Très lié avec Voltaire au temps de ses séjours à Lausanne, Langallerie aménagea à Mon Repos une salle de spectacles pour y jouer les tragédies et comédies du grand philosophe. Le salon fut la salle des spectateurs et la grange contiguë devint la scène. Les hôtes de Mon Repos, Langallerie et sa femme, de même que son beau-frère, furent au nombre des acteurs.

Après le décès de Langallerie, en 1773, Mon Repos fut loué aux divers :

- à une grande dame anglaise proche de la famille royale ;
- à une princesse allemande malade, Caroline-Louise de Waldeck ;
- à trois princes du Wurtemberg ;
- au prince de Reuss-Greiz.

En 1791, Ph. de Saussures, baron de Bercher, achète Mon Repos, l'occupe lui-même un temps et le loue parfois à des étrangers.

En 1802, vente à Michel Hollard-Grenier, un négociant lausannois, qui le revend à un sien cousin, Vincent Perdonnet, agent de change à Paris, ami de Frédéric-César de la Harpe.

En 1817, Vincent Perdonnet fait subir une transformation complète au bâtiment, l'exhausse et le munit d'un péristyle, de spacieuses vérandas, crée un beau vestibule à colonnes, fait disparaître la partie rurale de l'ancien bâtiment. Les architectes parisiens Damène et Leclève furent consultés sur tout cela et c'est l'architecte lausannois Henri Perregaux qui exécuta. Puis un parc fut créé avec intelligence et goût par le dessinateur de jardins parisien Montsalier. On aménagea des grottes, des cascades de fontaines, de belles avenues, de grandes écuries « messageries », des volières et une tour façon moyen âge.

Vincent Perdonnet, dont la devise « Toujours agité, jamais abattu » se lit sur la façade nord du petit palais, avait connu, en effet, des alternatives de revers et de succès.

Il mourut en 1850, âgé de quatre-vingt-deux ans. Le second de ses fils, Gustave Perdonnet, lui succéda à Mon Repos (1822-1913). C'est lui qui vendit le domaine à la commune de Lausanne en 1910.

MM. Perdonnet père et fils furent très hospitaliers et reçurent dans leurs salons quantité de notabilités ; citons en particulier :

Trois frères de Napoléon I^{er}, à savoir :

Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie (dont l'épouse mourut en 1835, à Lausanne) ;

Joseph Bonaparte, ex-roi d'Espagne ;

Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, puis le fils de ce dernier, le futur Napoléon III ;

la princesse Mathilde (fille de Jérôme Bonaparte) ;

les fils de Louis-Philippe, ducs d'Orléans et de Chartres ;

Frédéric et Alexandre, princes de Prusse ;

Léopold de Hohenzollern, dont la candidature au trône d'Espagne déclencha la guerre de 1870 ;

Isabelle II, ex-reine d'Espagne, son fils Alphonse XII, roi d'Espagne ; le prince de Galles, futur Édouard VII, et ses deux fils.

Quant à Napoléon I^{er}, il est faux de dire qu'il est venu au Mon Repos actuel, soit le Mon Repos Perdonnet, puisqu'il a été acquis et transformé dès 1817, alors que Napoléon était à Sainte-Hélène depuis deux ans. Ses frères, par contre, ont passé maintes fois le seuil de la maison Perdonnet.

Peut-être a-t-on fait une confusion avec la maison voisine de Villamont qui, en 1800, était la propriété de Rodolphe-Emmanuel de Haller, ancien fournisseur d'Italie. Il invita à sa table le premier consul lorsque en mai 1800 il passa à Lausanne en se rendant au Grand-Saint-Bernard. On dit que c'est en souvenir de ce passage à Villamont que Rodolphe de Haller fit ériger un petit pavillon en forme de temple grec qui existe encore au-dessus de Mon Repos. A cette époque, ce terrain faisait partie de la propriété de Villamont.

Par acte du 20 juin 1910, la ville de Lausanne a acquis de M. Gustave Perdonnet la propriété de Mon Repos pour le prix de deux millions de francs suisses.

Cette propriété a été soumise à l'usufruit de M. Gustave Perdonnet jusqu'à son décès, survenu en février de l'année 1921.

Signalons encore que le baron de Coubertin a habité quelques années Mon Repos et qu'il a occupé trois pièces annexes du Musée olympique actuel.

Le siège du C. I. O., qui est à Lausanne depuis 1914, occupe les locaux de Mon Repos, aimablement mis à sa disposition par la ville de Lausanne, depuis 1922. Son bureau était précédemment installé au Casino de Montbenon.

Déclaration du Baron Pierre de Coubertin

Sa lettre circulaire du 15 juin 1894 adressée à toutes les organisations sportives amateurs du monde entier.

« Avant toute chose, il est nécessaire que nous maintenions dans le sport les caractéristiques de noblesse et de chevalerie qui l'ont distingué dans le passé, de sorte qu'il continue à faire partie de l'éducation des peuples d'aujourd'hui, ainsi qu'il l'a si admirablement servi dans les temps de la Grèce ancienne. L'humanité a tendance à transformer l'athlète olympique en gladiateur payé. Ces deux tendances sont incompatibles. Nous devons choisir entre l'une ou l'autre des formules. »

Résolution adoptée par les fédérations internationales et le C. I. O.

EN 1946 A LAUSANNE

Les délégués des fédérations internationales sportives amateur, d'accord avec la Commission exécutive du C. I. O., réaffirment leur dévotion et leur allégeance aux principes élevés du sport amateur et sa diffusion dans le monde entier, en accord avec l'idéal olympique, en excluant toute influence politique et commerciale. Conjointement, ils déclarent vouloir lutter de toutes leurs forces contre toute atteinte à leurs travaux.

Concours d'art aux Jeux olympiques

(dénommés « Expositions d'art » dès 1949.)

Nombre d'épreuves dans les cinq arts

Stockholm 1912	5
Anvers 1920	5
Paris 1924	5
Amsterdam 1928	13
Los Angeles 1932	9
Berlin 1936	15
Londres 1948	13

Les challenges des Jeux olympiques

Jusqu'aux Jeux d'Anvers, en 1920, certains concours des Jeux olympiques étaient dotés de challenges offerts au C. I. O. par de généreux donateurs (parmi ceux-ci citons les empereurs Nicolas, François-Joseph, Guillaume II). Par suite de l'importance de certains de ces challenges et devant les difficultés de les faire voyager d'un pays à l'autre, le Comité international olympique, à l'occasion de sa session de 1923 à Rome, en décida la suppression définitive. Depuis cette date les challenges des Jeux olympiques figurent au Musée olympique de Lausanne et aucune création de challenge pour les Jeux ne sera admise désormais.

PARTICIPATION AUX JEUX OLYMPIQUES

(*Sports officiels, de démonstration et facultatifs compris. Jeux d'hiver et compétitions d'art non compris.*)

	Nombre de sports	Nombre d'épreuves	Athlètes participants (femmes y compris)	Nations participantes
Athènes	9	42	285	13
Paris	13	60	1066 (dont 6 f.)	20
Saint-Louis	12	67	496	10
Londres	21	104	2059 (dont 36 f.)	22
Stockholm	15	106	2541 (dont 57 f.)	28
Anvers	22	154	2606 (dont 63 f.)	29
Paris	20	137	3092 (dont 136 f.)	44
Amsterdam	17	120	3015 (dont 290 f.)	46
Los Angeles	17	124	1408 (dont 127 f.)	38
Berlin	22	142	4069 (dont 328 f.)	49
Londres	19	138	4468 (dont 438 f.)	59

PARTICIPATION AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

(Y compris les épreuves de démonstration.)

	Nombre de sports	Nombre d'épreuves	Athlètes participants (femmes y compris)	Nations participantes
Chamonix 1924	7	16	293 (dont 13 f.)	8
Saint-Moritz 1928	7	15	491 (dont 27 f.)	11
Lake Placid 1932	8	19	307 (dont 30 f.)	9
Garmisch- Partenkirch. 1936	7	22	756 (dont 76 f.)	18
Saint-Moritz 1948	7	24	878 (dont 90 f.)	28

PROGRAMME DES JEUX*

Epreuves	Ath. 1896	Paris 1900	St-L. 1904	Lond. 1908	Stoc. 1912	Ans. 1920	Paris 1924	Amst. 1928	L. A. 1932	Berl. 1936	Lond. 1948
Athlétisme	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Natation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Aviron	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Yachting		x		x	x	x	x	x	x	x	x
Canotage							x			x	x
Canot moteur				x							
Pentathlon moderne					x	x	x	x	x	x	x
Escrime	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Tir	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x
Sport équestre		x			x	x	x	x	x	x	x
Tir à l'arc				x		x					
Gymnastique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Lutte	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Boxe			x	x	x	x	x	x	x	x	x
Poids et haltères	x		x			x	x	x	x	x	x
Cyclisme	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x
Football		x		x	x	x	x	x		x	x
Rugby		x		x		x			x		
Handball										x	
Basketball			x					x		x	x
La Crosse			x	x				x			
Polo		x		x		x	x			x	
Tennis	x	x	x	x	x	x	x				
Jeu de paume				x							
Raquets				x							
Baseball			x		x					x	
Pelote basque							x				
Hockey sur gazon				x		x		x	x	x	x
Vol à voile										x	
	10	13	12	20	14	19	19	16	16	21	17

Sports officiels, de démonstration et facultatifs compris.

★

Sports d'hiver et compétitions d'art non compris.

PROGRAMME

des Jeux olympiques d'hiver

y compris sports de démonstration

Epreuves	Chamonix	St- Moritz	Lac Placid	Garmisch	St- Moritz
	1924	1928	1932	1936	1948
Patinage artistique	×	×	×	×	×
vitesse	×	×	×	×	×
Ski	×	×	×	×	×
Hockey sur glace	×	×	×	×	×
Bobsleigh	×	×	×	×	×
Skeleton		×			×
Patrouilles militaires	×	×		×	×
Pentathlon d'hiver *					×
Curling	×		×	×	
Courses de chiens			×		
Nombre de sports	7	7	7	7	8
Nombre d'épreuves	16	15	19	21	32

* Tir, ski descente, ski 10 km., escrime, équestre.

Les membres actuels du C. I. O.

La liste des membres du C. I. O. est tenue régulièrement à jour et figure dans le *Bulletin* du C. I. O. avec les adresses de chacun d'eux.

Les membres du C. I. O. sont les ambassadeurs du comité auprès des instances sportives de leurs pays respectifs. Ils ne sont *pas* les représentants de leurs pays auprès du C. I. O.

La Commission exécutive

C'est en 1920 que le baron Pierre de Coubertin fit approuver par le C. I. O. la création d'une Commission exécutive qui n'était autre que le Bureau du C. I. O. agrandi.

Cette Commission exécutive entra en fonctions le 1er octobre 1921 et était composée des six membres suivants :

Le baron Pierre de Coubertin	(France)
Le baron Godefroy de Blonay	(Suisse)
Le Dr Jiri Guth-Jarkovsky	(Tchécoslovaquie)
Le comte Henry de Baillet-Latour	(Belgique)
M. J.-Sigfrid Edström	(Suède)
Le marquis Melchior de Polignac	(France)

Membres du Comité international olympique

1894-1949

Les dates mentionnées ci-dessous indiquent à gauche l'entrée au C. I. O., et à droite la sortie par suite de démission ou de décès.

	Baron Pierre de Coubertin, fondateur		
1894	E. Callot	1913	France
1894	D. Vikelas	1897	Grèce
1894	Général de Boutowsky	1900	Russie
1894	Général Balck	1921	Suède
1894	Professeur W. M. Sloane	1925	Etats-Unis
1894	Conseiller Jiri Guth-Jarkovský	1943	Tchécoslovaquie
1894	Fr. Kemény	1907	Hongrie
1894	Lord Ampthill	1898	Grande-Bretagne
1894	C. Herbert	1906	Grande-Bretagne
1894	D ^r J.-B. Zibiaur	1907	Argentine
1894	L.-A. Cuff	1905	Nouvelle-Zélande (Australie)
1894	Comte Lucchesi Palli	1907	Italie
1894	Comte Maxime de Bousies	1901	Belgique
1894	Duc d'Andria Carafa	1898	Italie
1895	D ^r W. Gebhardt	1909	Allemagne
1897	Révèrent R. S. de Courcy Laffan	1927	Grande-Bretagne
1897	Comte Mercati	1925	Grèce
1897	Comte Brunetta d'Usseau	1919	Italie
1898	Baron F.-V. de Tuyll de Serooskerken	1924	Hollande
1899	Comte de Talleyrand Périgord	1903	Allemagne
1899	Colonel Holbeck	1906	Danemark
1899	Prince Georges Bibesco	1901	Roumanie
1899	Baron Godefroy de Blonay	1937	Suisse
1900	Théodore Stanton	1904	Etats-Unis
1900	Caspar Whitney	1905	Etats-Unis
1900	H. Hébrard de Villeneuve	1911	France
1900	Prince Serge Beliosselsky de Beliozersk	1908	Russie
1900	Comte de Ribeaupierre	1910	Russie
1900	Comte Clarence de Rosen	1947	Suède
1901	S. A. le prince Edouard de Salm Hortsmar	1905	Allemagne
1901	Commandant Reyntiens	1903	Belgique
1901	Colonel Sir Howard Vincent	1907	Grande-Bretagne
1901	Miguel de Beistegui	1931	Mexique
1902	Comte de Mejorada del Campo	1911	Espagne
1903	Comte César de Wartensleben	1913	Allemagne
1903	Comte de Baillet-Latour	1942	Belgique
1903	James Hyde	1908	Etats-Unis
1903	Carlos-F. de Candamo	1922	Pérou
1904	Comte Albert Bertier de Sauvigny	1920	France
1905	Général comte von der Assebourg	1909	Allemagne
1905	R. Coombes	1932	Australie
1905	Prince Alexandre de Solms Braunfels	1909	Autriche
1905	Capitaine Heinrik Angell	1907	Norvège

- 1906 E.-N. Tzokow
 1906 Capitaine Grut
 1906 Lord Desborough of Taplow
 1906 Professeur de Lancastré
 1907 Manuel Quintana
 1907 Comte Geza Andrássy
 1907 Th. Heftye
 1908 Allison Armour
 1908 Baron R. de Willebrand
 1908 Prince Scipion Borghèse
 1908 Comte Gautier Vignal
 1908 Commandant Sverre
 1908 Georges-A. Plagino
 1908 Prince Simon Troubetzkoi
 1908 Selim Sirry Bey
 1909 Baron de Wenningen
 1909 Sir Theodore Cook
 1909 Sénateur Jules de Muzsa
 1909 Conseiller Attilio Brunialti
 1909 Professeur Jigoro Kano
 1910 Comte A. Sierstorpf
 1910 Angelo-C. Bolanaki

 1910 Maurice Pescatore
 1910 Prince Léon Ouroussoff
 1911 S. A. le prince Othon de Windischgraetz
 1911 Sir John Hanbury Williams
 1911 Evert Wendell
 1911 A. Ballif
 1912 Comte R. de Colloredo Mansfeld
 1912 Professeur O.-N. Garcia
 1912 Marquis de Villamejor
 1912 Comte de Penha Garcia
 1912 Général S.-W. Djoukitch

 1913 Comte Arnim Muskau
 1913 S. E. de Rio Branco
 1913 S. E. D. Stancioff
 1913 Sydney Farrar
 1913 Colonel Hansen
 1913 A. Glandaz
 1913 Duc de Somerset
 1913 Général Carlo Montu
 1913 Georges Duperron
 1914 Marquis M. de Polignac
 1918 P.-J. de Matheu
 1919 Baron de Laveleye
 1920 Carlos-Silva Vildosola
 1920 Dorn y de Alsua
 1920 Judge Bartow Weeks
 1920 Ernst Krogius
 1920 Comte Clary

 1912 Bulgarie
 1912 Danemark
 1909 Grande-Bretagne
 1912 Portugal
 1910 Argentine
 1938 Hongrie
 1908 Norvège
 1919 Etats-Unis
 1920 Finlande
 1909 Italie
 1940 Monaco
 1927 Norvège
 1949 Roumanie
 1910 Russie
 1930 Turquie
 1914 Allemagne
 1915 Grande-Bretagne
 1946 Hongrie
 1913 Italie
 1938 Japon
 1919 Allemagne
 Egypte
 (Grèce 1933)
 1929 Luxembourg
 1933 Russie
 1919 Autriche
 1921 Canada
 1921 Etats-Unis
 1913 France
 1919 Autriche
 1919 Chili
 1921 Espagne
 1940 Portugal
 1949 Yougoslavie
 (Serbie)
 1919 Allemagne
 1938 Brésil
 1929 Bulgarie
 1919 Cuba
 1922 Danemark
 1944 France
 1920 Grande-Bretagne
 1939 Italie
 1915 Russie
 France
 1941 Amérique centrale
 1939 Belgique
 1922 Chili
 1929 Equateur
 1921 Etats-Unis
 1948 Finlande
 1933 France

1920	Brigadier général R.-J. Kentish	1933	Grande-Bretagne
1920	Sir Dorabji J. Tata	1930	Indes
1920	Marquis Guglielmi	1930	Italie
1920	Arthur Marryatt	1925	Nouvelle-Zélande
1920	Henry Nourse	1943	Afrique du Sud
1920	Professeur D ^r Fr. Bucar	1947	Yougoslavie
1921	J.-G. Merrick	1946	Canada
1921	H. Echevarrieta	1923	Espagne
1921	Nizzam Eddin Khoi	1923	Perse
1921	J.-S. Edström		Suède
1921	D ^r F. Ghigliani	1937	Uruguay
1922	S. E. de Alvear	1932	Argentine
1922	S. E. le D ^r C.-T. Wang		Chine
1922	Ivar Nyholm	1931	Danemark
1922	Baron de Guell		Espagne
1922	William May Garland	1948	Etats-Unis
1922	S. E. général Ch.-H. Sherrill	1936	Etats-Unis
1922	The Earl Cadogan	1929	Grande-Bretagne
1922	J.-J. Keane		Irlande
1922	Prince Casimir Lubomirski	1930	Pologne
1923	R.-C. Aldao		Argentine
1923	Arnaldo Guinle		Brésil
1923	D ^r Ferreira Santos		Brésil
1923	S. E. J. Matte Gormaz	1928	Chili
1923	Porfirio Franca	1938	Cuba
1923	Marquis de Guadalupe	1924	Mexique
1923	S. E. Alfredo Benavides		Pérou
1924	S. E. le secrétaire d'Etat Th. Lewald	1938	Allemagne
1924	D ^r Oskar Ruperti	1929	Allemagne
1924	James Taylor	1944	Australie
1924	D ^r Martin Haudek	1928	Autriche
1924	Duc d'Albe	1927	Espagne
1924	Lt. colonel Scharroo		Hollande
1924	D ^r S. Kishi	1933	Japon
1924	Jorge Gomez de Parada	1927	Mexique
1924	S. A. le prince Samad Khan	1927	Perse
1925	Président David Kinley	1927	Etats-Unis
1925	Baron A. Schimmelpenninck van der Oye	1943	Hollande
1925	Comte Alberto Bonacossa		Italie
1925	J.-P. Firth	1927	Nouvelle-Zélande
1926	S. A. S. le duc Adolphe-Frédéric de Mecklenburg-Schwerin		Allemagne
1926	G. Averoff	1930	Grèce
1926	J. Dikmanis	1947	Lettonie
1927	Marquis de Pons	1903	Espagne
1927	Hon. Ernest Lee Jahncke	1936	Etats-Unis
1927	Lord Rochdale	1933	Grande-Bretagne
1927	D ^r M. Saenz	1932	Mexique
1927	Th. Fearnley		Norvège
1928	D ^r Theodore Schmidt	1939	Autriche
1928	Sir George McLaren Brown	1940	Canada
1928	S. E. D ^r F. Akel	1932	Estonie

1928	Lt. Colonel B. Freyberg	1930	Nouvelle-Zélande
1928	S. E. Ignace Matuszewski	1939	Pologne
1929	D ^r Karl Ritter von Halt		Allemagne
1929	S. E. Stephan-G. Tchaprachikov	1944	Bulgarie
1929	Don Alfredo Ewing	1933	Chili
1929	Lord Aberdare		Grande-Bretagne
1930	S. E. M. Politis	1933	Grèce
1930	S. E. Augusto Turati	1931	Italie
1930	S. E. Kemalettin Sami Pacha	1933	Turquie
1931	Comte de Vallengano		Espagne
1931	C.-J. Wray	1934	Nouvelle-Zélande
1931	Général D ^r Rouppert	1946	Pologne
1932	Horacio Bustos Moron Jr		Argentine
1932	S. A. R. le prince Axel de Danemark		Danemark
1932	G. D. Sondhi		Indes
1932	Comte Paolo Thaon de Revel		Italie
1933	Sir Harold Luxton		Australie
1933	Lord Burghley		Grande-Bretagne
1933	Sir Noël Curtis Bennett		Grande-Bretagne
1933	D ^r Jotaro Sugimoura	1936	Japon
1933	Rechid Saffet Atabinen		Turquie
1934	S. E. François Piétri		France
1934	D ^r A.-E. Porritt		Nouvelle-Zélande
1934	S. E. Mohamed Taher Pacha		Egypte
1934	Comte Michimasa Soyeshima	1948	Japon
1934	Ing. Marte-R. Gomez		Mexique
1936	Avery Brundage		Etats-Unis
1936	Prince Iesato Tokugawa	1939	Japon
1936	Joakim Puhk	1942	Estonie
1936	Hon. B. Vargas		Philippines
1936	S. A. le Prince François-Joseph de Liechtenstein		Liechtenstein
1937	Frédéric-René Coudert	1948	Etats-Unis
1937	Général Henri Guisan	1939	Suisse
1937	Joaquín Serratos Cibils		Uruguay
1938	Général de Reichenau	1942	Allemagne
1938	D ^r Miguel A. Moenck		Cuba
1938	Antonio Prado Jr		Brésil
1938	J.-W. Rangell		Finlande
1939	Baron de Trannoy		Belgique
1939	Dr H.-H. Kung		Chine
1939	Général G. Vaccaro	1949	Italie
1939	D ^r M. Nagai		Japon
1939	D ^r Sh. Takashi		Japon
1939	E.-W. Lindbergh	1939	Afrique du Sud
1939	N. de Horthy, Jr	1948	Hongrie
1946	Hugh Weir		Australie
1946	R.-W. Seeldrayers		Belgique
1946	J.-C. Patteson		Canada
1946	D ^r J. Gruss		Tchécoslovaquie
1946	Armand Massard		France
1946	Colonel C.-F. Pahud de Mortanges		Hollande
1946	Ben.-G. Waage		Islande

1946	S. A. R. le Prince Jean de Luxembourg	Luxembourg
1946	D ^r José Pontes	Portugal
1946	J. Dowsett	Afrique du Sud
1946	Réginald Honey	Afrique du Sud
1946	Albert Mayer	Suisse
1946	Jean Ketseas	Grèce
1947	D ^r Manfred Mautner Ritter von Markhof	Autriche
1947	Sidney Dawes	Canada
1947	Shou-Yi-Tung	Chine
1947	H.-H. Raja Bhalindra Singh	Inde
1948	Bo Ekelund	Suède
1948	D ^r Georges Loth	Pologne
1948	Stanko Bloudek	Yougoslavie
1948	D ^r F. Mezö	Hongrie
1948	Enrique O. Barbosa Baeza	Chili
1948	John Jewett Garland	Etats-Unis
1948	Erik von Frenckell	Finlande
1948	Général Miguel Ydigoras Fuentes	Guatémala
1948	O. Ditlev-Simonsen Jr	Norvège
1949	S. A. S. le prince Rainier III	Monaco
1949	Ahmed E.-H. Jaffar	Pakistan

Les hauts patronages des Jeux olympiques

<i>Jeux olympiques</i>		<i>Patrons</i>	<i>Présidents</i>
Athènes	1896	S. M. le roi Georges I ^{er} .	S. A. le prince héritier Constantin de Grèce.
Paris	1900	M. Emile Loubet, président de la République française.	M. D. Mérillon, commissaire général d'éducation physique à l'Exposition universelle.
Saint-Louis	1904	M. Théodore Roosevelt, président des U. S. A.	M. W.-H. Liginger.
Londres	1908	S. M. le roi Edouard VII	Lord Desborough de Taplow.
Stockholm	1912	S. M. le roi Gustave V.	Colonel V. G. Balck.
Anvers	1920	S. M. le roi Albert I ^{er} .	Comte Henry de Baillet-Latour.
Paris	1924	M. Millerand, président de la République française.	Comte J. Clary.
Amsterdam	1928	S. M. la reine Wilhelmine.	Baron A. Schimmelpenninck van der Oye.
Los Angeles	1932	M. Herbert Hoover, président des U. S. A.	M. W.-M. Garland.
Berlin	1936	Le chancelier du Reich.	D ^r Th. Lewald, secrétaire d'Etat.
Londres	1948	S. M. le roi Georges VI.	The Rt. Hon. Philip Noel-Baker, secrétaire d'Etat.

LISTE DES PREMIERS COLLABORATEURS
DU BARON P. DE COUBERTIN

rénovateur des Jeux olympiques modernes en 1894 :

MM.

E. CALLOT (France)

D. VIKÉLAS (Grèce)

Général DE BOUTOWSKY (Russie)

Général BALCK (Suède)

Prof. W.-M. SLOANE (Etats-Unis)

Conseiller Jiri GUTH-JARKOVSKY
(Tchécoslovaquie)

François KEMENY (Hongrie)

MM.

Lord AMPHILL (Grande-
Bretagne)

C. HERBERT (Grande-Bretagne)

Dr J.-B. ZIBIAUR (Argentine)

L.-A. CUFF (Nouvelle-Zélande)

Comte Lucchesi PALLI (Italie)

Comte Maxime DE BOUSIES (Bel-
gique)

Duc d'ANDRIA CARAFA (Italie)

MEMBRES D'HONNEUR DU C. I. O.

(L'honorariat a été institué à la session de Rome en 1949)

M. R.-C. ALDAO (1923), Buenos-Aires, Argentine	} nommés en 1949.
Comte CLARENCE DE ROSEN (1900), Stockholm, Suède	
M. ERNST KROGIUS (1920), Helsingfors, Finlande	

LISTE DES PRÉSIDENTS DU C. I. O.

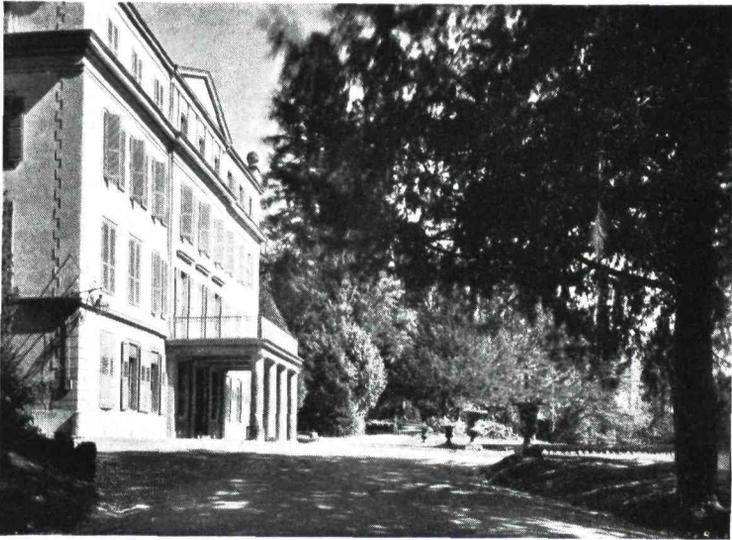
M. D. VIKÉLAS (Grèce), premier président de 1894 à 1896

Le baron PIERRE DE COUBERTIN (France) de 1896 à 1925

Le comte DE BAILLET-LATOUR (Belgique) de 1925 à 1941

M. J.-SIGFRID EDSTRÖM (Suède) dès 1946

(M. Edström fonctionna *ad interim* en tant que vice-président de 1941 à 1946, période de guerre, et fut nommé président à la première session d'après-guerre de 1946 à Lausanne.)



MON REPOS

Siège du C. I. O. à Lausanne.



MON REPOS

Un coin du parc devant l'entrée.



COUPE OLYMPIQUE

*L'important aux Jeux olympiques
n'est pas d'y gagner mais d'y pren-
dre part, car l'essentiel dans la vie
n'est pas tant de conquérir que de
bien lutter.*

PIERRE DE COUBERTIN.



*La vie est un grand jeu sportif avec
des alternances de victoires et de
défaites ; plus vous serez sportif et
fair play, plus elle vous paraîtra
belle et agréable.*



*Etre loyal,
Se discipliner soi-même,
Jouer franc jeu,
Avoir un esprit chevaleresque.*

DR FR. MESSERLI.

IMPRIMERIE DE LA PLAINE DU RHONE S. A., AIGLE (SUISSE).